

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

Présents : M. Pierre ROGÉ, M. José ARMENGOL, M. ALSINA Jean, M. François BONNEAU M. André BOUSSAT, Mme Séverine CAMPS, M. Jean-Marie CAYUELA, M COSTA Claude Mme Evelyne DECROCK, Mme Marie-Renée ESCARO, M. Julien LLUGANY, M. Adel M'ZOURI, Mme Odile PIC, Mme Michelle PY, M. Henri SANCHEZ, Mme Patricia SENEGA DUPRE.

Excusés : Mme Thérèse BADOSA donne pouvoir à M. Pierre ROGÉ, Mme Danielle CULAT donne pouvoir à M. José ARMENGOL.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Renée ESCARO.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1. Vote des Taux d'Imposition 2015

L'état de notification des bases y compris la revalorisation de valeurs locatives de 0,9 % par rapport à 2014 fait apparaître une progression de 6,64 % pour la Taxe Habitation et 6,96 % pour le Foncier Bâti.

Monsieur Le Maire propose pour 2015 une reconduction des Taux de 2014 pour l'ensemble des Taxes soit un produit fiscal de 859.523,00 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote les Taux 2015 comme suit :

- Taxe Habitation : 11,00 %
- Taxe Foncier Bâti : 18,80 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 41,90 %

2. Vote du Budget

Monsieur Le Maire propose à Monsieur François BONNEAU Conseiller Municipal Délégué aux Finances de présenter la proposition du Budget.

Section de Fonctionnement :

Elle s'équilibre à 2.028.303,53 €, soit une augmentation de 5,58 % par rapport au Budget 2014.

Ventilation par chapitre :

D 011 Charges à caractère général	: 614.532,49 €
D 012 Charges de personnel	: 924.116,00 €
D 065 Charges de gestion courante	: 263.899,30 €
D 066 Charges financières	: 80.166,11 €
D 067 Charges exceptionnelles	: 2.000,00 €
D 022 Dépenses imprévues	: 10.033,63 €
D 023 Virement à la section investissement	: 133.556,00 €
R 002 Excédent reporté	: 473.812,53 €
R 013 Atténuations de charges	: 18.000,00 €
R 070 Produits de services	: 86.370,00 €
R 073 Impôts et Taxes	: 969.379,00 €
R 074 Dotations, subventions, participations	: 450.423,00 €
R 075 Autres produits de gestion courante	: 30.319,00 €

Monsieur François BONNEAU explique que l'augmentation du chapitre « Charges de Personnel » est principalement due à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Il précise que les dotations de l'Etat notamment la Dotation Forfaitaire diminue de 22.672,00 € par rapport à 2014 et rappelle qu'en 2014 elle avait déjà diminué de 15.923,00 € ce qui sur deux ans équivaut à une perte de recette de 38.595,00 €. Cette baisse devrait perdurer jusqu'en 2017.

Section d'Investissement :

Elle s'équilibre à 1.935.430,20 € compte tenu des restes à réaliser soit une augmentation de 12,84 %.

Opérations nouvelles :

C/202 Révision générale du POS	: 53.000,00 €
Elaboration du PLU	
C/2111 Acquisition Terrain	: 46.959,44 €
C/2159 Matériel outillage	: 9.500,00 €
C/2133 Matériel bureau informatique école	: 11.000,00 €
C/2188 Matériel technique cantine scolaire	: 10.000,00 €
C/2184 Mobilier scolaire	: 5.000,00 €
C/2313 Travaux hors cadre d'un programme	: 33.000,00 €
C/2315 Travaux technique divers hors cadre d'un programme	: 37.270,82 €
Opération 211 Extension groupe scolaire 2 ^{ème} phase	: 162.700,00 €
Opération 215 Création Giratoire Coteaux de l'Aspre	: 293.000,00 €
Opération 218 Programme Voirie 2015	: 150.000,00 €
Opération 219 Réhabilitation Maison 18 rue du Centre	: 25.000,00 €
Opération 220 Vidéo protection Bâtiments communaux	: 15.000,00 €
Opération 221 Illuminations Noël	: 12.000,00 €
Opération 222 Extension Réseau ERDF Zone 6NAa	: 31.000,00 €
Opération 223 Extension Réseau ERDF Le Palol	: 10.000,00 €
Opération 224 Mise aux normes Luminaires Village	: 16.000,00 €

Les opérations prévisionnelles sont financées par l'autofinancement et les ressources propres à hauteur de 563.557,00 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le Budget Primitif 2015.

3. Attribution des Subventions aux Associations

Le crédit global voté au Budget s'élève à 70.000,00 €.

Monsieur Le Maire soumet ses propositions d'attribution.

➤ A.C.C.A.	1.000,00 €
➤ A.C.P.G.	1.000,00 €
➤ AMICALE ANCIENS SAPEURS POMPIERS	200,00 €
➤ AMICALE BOULISTE CATALANE	1.000,00 €
➤ A.S. LATOUR	13.500,00 €
➤ ALLEGRIA TORRELLANA	1.000,00 €
➤ ALS FRAYS	1.200,00 €
➤ AMITIÉ LOISIRS	1.000,00 €
➤ ASSOCIATION SAINT JACQUES	1.000,00 €
➤ ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE OLIBO	200,00 €
➤ C.A.L.C.E.F.	1.000,00 €

➤ SUD ROUSSILLON RUGBY	13.500,00 €
➤ COS DU PERSONNEL	7.000,00 €
➤ G.D.A.	1.650,00 €
➤ GYM TONIC LATOUR	1.000,00 €
➤ JUDO CLUB LATOUR	3.500,00 €
➤ LATOUR DES CHATS	1.100,00 €
➤ LATOUR EN FÊTE	1.000,00 €
➤ LE GALBE	3.000,00 €
➤ LIBERTÉ ÉGALITÉ MUSIQUE	1.000,00 €
➤ DON DU SANG	200,00 €
➤ LATOUR BAS ELNE CITOYENNE	1000,00 €
➤ MATERNELLE COOPERATIVE	1.274,00 €
➤ PRIMAIRE COOPÉRATIVE	1.250,00 €
➤ RESTOS DU CŒUR	200,00 €
➤ SAINT CYP DANSE	1.000,00 €
➤ TENNIS CLUB LATOUR	7.240,00 €
➤ PRÉVENTION ROUTIÈRE	200,00 €
➤ SOUVENIR FRANÇAIS	1.000,00 €
➤ ZUMBA	1.000,00 €

Le montant total attribué est de 69.214,00 €.

Monsieur Le Maire rappelle que le versement des subventions reste soumis à la transmission par les associations des pièces comptables et statutaires.

Le Conseil Municipal après discussion arrête les subventions 2015 comme énoncées dans la liste ci-dessus.

4. Création Giratoire à l'intersection des Routes Départementales 40 et 22D – Attribution du Marché maîtrise d'œuvre

Une consultation selon procédure adaptée a été lancée pour le Marché de maîtrise d'œuvre pour la création du giratoire à l'intersection des Routes Départementales 40 et 22D.

6 bureaux d'études ont remis une offre.

Selon les critères de jugement pondérés fixés au règlement du dossier de consultation des entreprises soit 45 % prix, 55 % valeur technique, le classement des offres par notation des critères s'établit comme suit :

Entreprises	Montant AE	Critère Prix Note sur 45 Pondéré	Critère Valeur Technique Note sur 55 Pondéré	Note totale	Classement
BERG	8.850,00 €	45	33,32	78,32	3
Groupement BET SERI/b+p	12.900,00 €	30,87	48,12	78,99	2
BETEC	14.250,00 €	27,95	37,02	64,97	5
Groupement BE2T/SERVA	13.500,00 €	29,50	55,00	84,50	1
S.ABIG	11.100,00 €	35,88	27,50	63,38	6
Groupe PRIMA	15.215,00 €	26,17	51,83	78,00	4

L'offre du Groupement des bureaux d'études BE2T/SERVA est classée en 1^{ère} position.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer le Marché de maîtrise d'œuvre au Groupement BE2T/SERVA.

5. DIA

Vente parcelle – ZAC Les Aspres – 3^{ème} Tranche.

Pas de préemption du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Claude COSTA rappelle que lors d'une précédente séance il avait souhaité que la grille située sur le rond-point face à l'Intermarché soit enlevée ou remplacée.
Monsieur Le Maire répond que cela va être fait.
Monsieur Le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir une restauration du calvaire dont le socle en métal présente des marques de rouille.
- Monsieur Jean-Marie CAYUELA rappelle les dates du Tournoi de l'Ecole de Rugby pour les moins de 6 ans et de la finale de l'équipe première le dimanche 26 avril 2015.
- Madame Odile PIC rappelle que l'association Le Galbe organise le dimanche 12 avril 2015 sur la Commune un Vide-Grenier d'une part et que d'autre part le week-end du 11 et 12 avril 2015 une exposition « Des artistes créateurs de Sud Roussillon » se déroulera à la salle Multimédia.

Le Secrétaire de Séance